

République Française

Département de l'Ain

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

Absents : 4

Exclus : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de RIGNIEUX LE FRANC**

SEANCE DU 7 septembre deux mil vingt-trois

Date de convocation : 31 août 2023

Date d'affichage : 31 août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **7 septembre** à **20 h 30**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit de la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. PAIN Pascal, Maire,

Présents : PAIN Pascal, BERNARD Xavier, BOILEAU Pierre, BRICAUD Maryline, CHOMEL Lionel, KLEIN Aurélie, MARCELIN Valérie, RIGOLLET Maryse, ROSSI Jean-Yves, THOMAZET Fabien,

OBJET : Travaux de mise en séparatif du chemin de la Vigne – Attribution du marché de travaux

Absents Excusés : Mmes BOBAND Céline, MARTEL Anne, Mrs HOWSE Willy, THIEVON Yves,

Secrétaire de séance : Mme MARCELIN Valérie,

N°2023-29

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour la réalisation de travaux de mise en séparatif du chemin de la vigne. La consultation a été lancée en procédure adaptée ouverte en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique

le dossier de consultation a été lancée le 7 juin 2023 auprès des prestataires suivants :

- SOCATRA TP
- SOMEK TP
- ROUX TP

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après :

- Prix : 50 %
- Valeur technique : 50 % (divisée en 4 sous critères : 15 %, 15 %, 10 %, 10 %)

Au vu du rapport d'analyse des offres établi par le cabinet Vincent Desvignes Ingénierie, maîtrise d'œuvre pour ce dossier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Vu le rapport d'analyse des offres,
- **DECIDE** d'attribuer le marché de travaux au groupement **ROUX TP/ FONTENAT TP** dont le mandataire est l'entreprise **ROUX TP** pour un montant de **92 495,50 € H.T.**
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le marché de travaux avec le groupement **ROUX TP/FONTENAT TP** dont le mandataire est l'entreprise **ROUX TP.**

Accusé de réception en préfecture
001-210103255-20230907-delib2023-29-DE
Date de télétransmission : 08/09/2023
Date de réception préfecture : 08/09/2023

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la télétransmission en
Préfecture le **8 septembre 2023**

Publication le **11 septembre 2023**
Le Maire



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire

Pascal PAIN

